



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 décembre 2015

### Une meilleure surveillance des projets énergétiques financés par l'UE en Afrique de l'Est est nécessaire, selon les auditeurs

**Un programme d'une valeur de 100 millions d'euros destiné à donner aux personnes démunies d'Afrique de l'Est accès aux énergies renouvelables a obtenu quelques excellents résultats, mais doit néanmoins faire l'objet d'une meilleure surveillance, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Les auditeurs ont constaté que la Commission européenne avait fait de bons choix parmi les projets proposés, mais qu'elle n'avait pas suivi leur avancement d'assez près.**

Entre 2006 et 2013, 475 millions d'euros ont été alloués à la Facilité ACP-UE pour l'énergie au titre des Fonds européens de développement, la plupart destinés à subventionner des projets en Afrique subsaharienne. Le principal objectif était d'améliorer l'accès à des services énergétiques modernes pour les populations démunies vivant en zone rurale et périurbaine, où les combustibles utilisés pour cuisiner sont encore, dans la grande majorité des cas, le bois de chauffage ou le charbon de bois. La Facilité visait également à améliorer la gouvernance dans le secteur de l'énergie, à encourager les investissements dans les projets énergétiques transfrontières et à promouvoir les énergies renouvelables. À la mi-2014, 268 millions d'euros au total avaient été octroyés, dont 106 millions à des projets en Afrique de l'Est, région qui avait de loin le taux d'accès à l'électricité le plus bas d'Afrique. Environ 85 % des projets sélectionnés étaient liés aux énergies renouvelables, 12 % aux sources d'énergie hybrides (énergies renouvelables et fossiles) et 3 % aux sources fossiles.

Les auditeurs ont examiné 16 projets concernant les énergies renouvelables dans cinq pays: le Kenya, Madagascar, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie. Ils ont constaté que la Commission avait globalement atteint les objectifs fixés et qu'elle avait affecté l'aide à des projets selon des priorités bien définies. Par exemple, un projet au Kenya visant à récupérer du méthane grâce à des digesteurs de fumier installés dans de petites exploitations agricoles a permis d'installer 765 digesteurs contre les 460 visés. Récupérer ce biogaz pour l'utiliser comme combustible de cuisine permet d'économiser du bois de chauffage, de réduire la pollution intérieure et d'améliorer les qualités fertilisantes du fumier.

Cependant, le rapport souligne également que la Commission aurait pu améliorer davantage l'accès aux énergies renouvelables grâce à la Facilité.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

M: (+352) 621 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

**«Pour la plupart, les projets examinés ont été réalisés avec succès et présentent de bonnes perspectives de durabilité», a affirmé M. Klaus-Heiner Lehne, le Membre de la Cour responsable du rapport. «Cependant, dans un quart des projets examinés, la majorité des résultats escomptés n'ont pu être produits, principalement en raison de faiblesses de conception et d'un suivi inapproprié de la Commission.»**

Selon les auditeurs, les rapports présentés par les gestionnaires de projets étaient de qualité inégale, et la Commission n'a pas essayé de les contraindre à respecter leurs obligations en la matière. Pour certains projets qui rencontraient de graves difficultés de mise en œuvre, le personnel de la Commission n'a pas suffisamment recouru aux visites sur place ni aux études de suivi pour compléter les informations fournies par les responsables, et n'a pas pris de mesures appropriées en temps utile. Le rapport débouche sur des recommandations en vue d'une sélection plus rigoureuse des futurs projets, du renforcement de leur suivi et de l'amélioration de leur durabilité.

---

Le rapport spécial n° 15/2015 «L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée en Afrique de l'Est au titre de la Facilité ACP-UE pour l'énergie» est disponible en 23 langues de l'UE.